

Vu le code de l'éducation et notamment les articles L712-1 à L712-6-1 et l'article L719-7
Vu les statuts en vigueur de l'Université Jean Monnet de Saint-Etienne

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du Conseil Académique de l'université Jean Monnet réunie le 14 février 2025 décide :

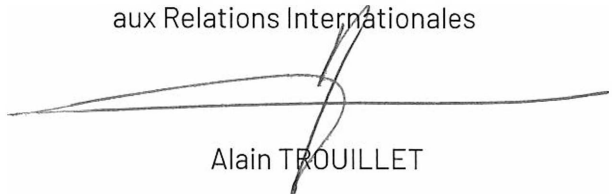
<p>ACTE ADMINISTRATIF</p> <p><i>Acte 13-2025</i></p>	<p>DELIBERATION POUR AVIS</p> <p>Subvention à l'association étudiante Pint of Science de la Faculté des Sciences et Techniques.</p>
--	---

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire donne un avis favorable sur la délibération relative à la subvention à l'association étudiante Pint of Science de la Faculté des Sciences et Techniques.

Document annexé.

A Saint Etienne le 18 février 2025

Pour le Président et par délégation,
Le Vice-Président à la Formation et
aux Relations Internationales



Alain TROUILLET

MEMBRES : 35 QUORUM : 18	REPRESENTES : 06	PRESENTS : 16
-----------------------------	------------------	---------------

POUR : 22	CONTRE : 00	ABST : 0
-----------	-------------	----------

**EXTRAIT PROCES VERBAL DU CONSEIL DE LA FACULTE DES SCIENCES ET
TECHNIQUES**

Séance plénière du 14 février 2025

Séance en formation plénière tenue le 14 février 2025 dans les locaux de la faculté des Sciences et Techniques sous la présidence de Mme Marilyn BEAUCHAUD, Directrice.

Point 4 - Demandes de subvention

Pint of Science, association à but non lucratif qui cherche à promouvoir la recherche scientifique : festival de vulgarisation scientifique qui aura lieu pour sa 13^{ème} édition du 19 au 21 mai 2025 à Saint-Etienne.

Vote favorable à l'unanimité des membres pour l'attribution d'une subvention de 600€ à l'association pour aider à l'organisation du festival.